



Election à la CAPA  
des Chargés d'enseignement d'EPS

Mardi 6 décembre 2005

Chargés d'enseignement d'EPS  
Tous ensemble pour l'EPS !

**Votez SNEP**

**Pour la défense du service public d'éducation  
et des droits de chaque collègue**

**Elus avec plus de 89.92 % des suffrages exprimés par les collègues de Versailles en 2002, les commissaires paritaires sortants vous appellent à renouveler votre confiance à la liste des CE d'EPS présentée par le SNEP.**

Cette liste, réduite depuis 1996 car le corps des CE est en voie d'extinction (intégrations, retraites), continue d'intervenir de façon permanente pour la mise en place d'un plan d'intégration dans le corps des professeurs d'EPS et l'élargissement des voies promotionnelles du corps.

Nous avons reconduit la candidature de celles et ceux de nos élus précédents encore éligibles, à la compétence et l'efficacité reconnues. Cette liste s'appuie sur le réseau d'informations, d'initiatives, de propositions et de solidarités constitué par les adhérents du SNEP Versailles.

Seul le SNEP, avec la profession, continue à intervenir de façon permanente pour l'accélération de l'intégration des plus jeunes CE dans le corps des professeurs d'EPS, en demandant un véritable reclassement ainsi que l'abaissement du barrage statutaire et l'élargissement des voies promotionnelles du corps. Ces mesures devant être accompagnées d'une augmentation des contingents hors classe et classe exceptionnelle avec raccourcissement de la durée de passage des derniers échelons de celle-ci.

Cette activité a permis entre 2002 et 2005 - et malgré la succession des ministres auprès desquels il a sans cesse fallu argumenter - la multiplication par 2,5 le nombre de CE en classe exceptionnelle, l'augmentation de 33% du nombre de CE.

Le SNEP poursuivra son action pour :

- l'extinction en 2006 de la classe normale ;
- l'élargissement des possibilités de passage à la classe exceptionnelle ;
- la réduction des durées d'ancienneté requises pour accéder aux 4ème et 5ème échelons de la classe exceptionnelle

Pour avoir contribué fortement à maintenir le caractère obligatoire de l'EPS, il faut bien que le SNEP ait une haute idée du rôle social de la profession, qu'il ne courbe pas l'échine au moindre souffle contraire,

et qu'il cherche activement à construire des solidarités en particulier avec les jeunes et les parents. Faire valoir le droit aux jeunes à une EPS de qualité, et faire valoir les droits des personnels qui l'enseignent : voilà les deux lignes de force de notre syndicat.

Fort de son millier d'adhérents, le SNEP de l'académie de Versailles s'est inscrit dans cette optique :

- 33 344 signatures recueillies l'an dernier pour l'opération " Pas d'éducation sans éducation physique et sportive ! " ;
- des dizaines d'heures supplémentaires converties en heures postes, de nombreux moyens provisoires transformés en postes définitifs sous l'action conjuguée des équipes d'établissement et du SNEP : pour exemple, 8 créations de postes en lycées pour cette rentrée scolaire ;
- Plus d'une dizaine de stages syndicaux tous les ans afin de donner les moyens de comprendre et d'agir, aux acteurs de la profession que vous êtes ;
- Grâce au dynamisme de ses quatre sections départementales, une multitude de rencontres avec vous, au cœur de l'actualité, pour échanger, réfléchir et agir ensemble !



## Renforcer le sport scolaire

Dans le cadre de la déconcentration de l'Etat, le SNEP veillera à ce que le sport scolaire ne soit pas fragilisé sur ces trois piliers :

- le respect de l'animation forfaitaire de 3 heures pour chaque enseignant d'EPS ;
- la création d'une AS dans chaque établissement avec libération du mercredi après midi ;
- la participation des collègues aux décisions engageant l'avenir du sport scolaire. Le SNEP veillera à ce que les conditions de cette participation soient bien mises en œuvre. Pour cela, il continuera de faire entendre sa voix de coadministrateur aux Conseils départementaux et au Conseil régional de l'UNSS.

## Préserver une formation professionnelle de qualité

Le dispositif spécifique à notre académie, dans le cadre de l'IUFM, et l'organisation de la formation à partir des attentes formulées par les collègues dans chaque bassin de formation doivent être préservés. Le nombre d'actions - au minimum 4 par bassin- doit être rétabli, garantissant une diversité de l'offre de formation. Le temps de formation, pour chaque enseignant, doit être au minimum de 5 jours par an. Ensemble ! Nous dénoncerons les mesures de restriction au plan budgétaire qui ne cessent d'affaiblir le dispositif de formation alors que les bilans quantitatifs et qualitatifs en EPS sont très positifs.

## Des équipements et un budget qui soient à la hauteur de nos exigences

Dans notre académie, l'absence d'une réelle politique de la Région Ile-de-France en matière d'équipements sportifs pour les lycées ainsi que la trop importante hétérogénéité des choix opérés par les Conseils Généraux pour ce qui concerne les collèges, conduisent à une grande disparité des situations. Le principe d'équité est ainsi mis en cause. C'est particulièrement le cas pour l'accès aux piscines.

Le SNEP continuera d'intervenir auprès des centres de décision de l'académie afin que soient mises en œuvre des politiques en matière de budget d'établissement, d'équipements et d'installations sportives répondant aux besoins de l'EPS et du sport scolaire. Il siègera activement dans les Conseils départementaux et au Conseil Inter académique de l'Education Nationale et aidera les équipes à la construction de dossiers revendicatifs.

## Pour un mouvement plus ample et plus juste

Les collègues sont confrontés aux modifications des règles et des barèmes imposés par le ministère et - dans le cadre de la déconcentration - par chaque rectorat : cette situation qui met en cause les stratégies personnelles est inadmissible.

Le SNEP poursuivra ses interventions, en sollicitant l'appui des collègues, afin que les règles et barèmes, véritablement négociés, prennent en compte l'ensemble des situations (y compris des TZR) et permettent un traitement équitable des différents types de demande.



Manifs contre la Loi Fillon : le "Haka" du SNEP

Devant la complexité - voire la diversité - des "règles du jeu" des mouvements inter et, surtout, intra académiques, le SNEP et ses élus continueront de faire bénéficier les collègues de leur expérience, de leurs compétences et de leur aide au cours de réunions de proximité.

En commission, les élus du SNEP n'auront de cesse d'inviter l'administration à amplifier son écoute des collègues et de faire corriger d'éventuelles erreurs, repérées grâce à la fiche que vous aurez fait parvenir, dans un souci d'équité.

## Pour un avancement pour tous au meilleur rythme

Le SNEP continuera de revendiquer l'avancement pour tous au meilleur rythme et un déroulement de carrière permettant à tous les Chargés d'Enseignements d'EPS d'accéder à la hors classe et la classe exceptionnelle leur corps avant leur départ à la retraite.

Pour la notation administrative, les élus du personnel invitent les collègues à effectuer des requêtes en révision afin de pouvoir les défendre efficacement contre d'éventuelles dérives dues au pouvoir sans cesse renforcé des chefs d'établissement ou contre un système de notation encore défaillant qui lèse, en particulier, les collègues en congé de maternité, ou bien encore les TZR.

## Avec la FSU, défendre les statuts de la Fonction Publique



Le SNEP est le troisième syndicat de la FSU, elle-même première fédération de la Fonction Publique. C'est ensemble que nous veillerons à ce que les droits des personnels soient respectés.

C'est ensemble que nous lutterons contre les tentatives de démantèlement des services publics : le récent décret relatif aux remplacements de courte durée porte atteinte à nos statuts en ouvrant une brèche dans les maxima de service.

C'est ensemble que nous voulons que se construisent - dans l'unité - de nouvelles actions en faveur de l'emploi public.

**Votez SNEP- FSU**

**Continuons ensemble à faire avancer le métier, et à faire valoir nos droits !**

